

# STÉNOGRAPHIE DES TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

LE MARDI 9 juin 1931.

Le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, sous la présidence effective de M. Senn, se réunit à onze heures du matin pour étudier l'ordonnance de renvoi du 28 mai concernant la vente et le transport des produits agricoles.

Le PRÉSIDENT: Je vais d'abord lire au Comité l'ordonnance relative à la question que nous allons étudier ce matin. M. Weir a proposé à la Chambre des communes, il y a quelques jours, la motion suivante:

Considérant que la vente des produits agricoles canadiens de toute provenance est une question d'importance vitale.

Il est ordonné par la Chambre que le Comité de l'agriculture et de la colonisation procède à une enquête sur les méthodes de transport et de vente des produits agricoles de toutes provenance, avec l'autorisation de citer dans cette intention les témoins qui peuvent lui paraître nécessaires et de faire rapport à l'occasion; et que le Comité reçoive l'autorisation de faire imprimer 1,000 exemplaires en langue anglaise et 300 en langue française des délibérations et des dépositions de chaque séance ainsi que tous écrits et pièces susceptibles d'être annexés à ces dépositions, à l'usage des membres du Comité et de la Chambre des communes, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Messieurs, M. Weir, le ministre de l'Agriculture est présent. Je sais qu'il doit nous quitter sous peu pour assister à une réunion du cabinet, c'est pourquoi il va vous parler le premier. Sont aussi présents le docteur Grisdale et MM. Brown et MacMillan, du ministère de l'Agriculture.

L'hon. M. WEIR: Je dirai tout d'abord que nous convenons tous que le but auquel tend en premier lieu le Comité consiste à rechercher s'il est possible d'accorder au producteur une plus large part du prix de vente. Il existe deux méthodes que j'appellerais de prime abord: la vente par les sociétés soi-disant particulières et la vente par les coopératives. Il est possible que nous apercevions jusqu'à un certain point quelques-unes des faiblesses de celle-là, de même que les dangers de celle-ci. J'estime, pour ma part, qu'il est à notre avantage en ce moment d'avoir l'un et l'autre systèmes, si nous les qualifions ainsi: le système de la vente en commun et celui de la vente par des particuliers. Je ne crois pas que ce Comité saurait mieux s'acquitter de sa tâche qu'en communiquant au ministère de l'Agriculture des propositions susceptibles de lui aider à résoudre ce problème. Pour ma part, j'ai des idées bien arrêtées à ce sujet, mais j'éviterai autant que possible, ce matin, de vous laisser voir de quelle façon j'envisage ces questions, car j'entends laisser au Comité la liberté d'aborder ces problèmes avec impartialité ni ne songerais-je à lui donner des directives, quelles qu'elles soient. Je dirai, cependant, qu'il conviendrait, à mon sens, d'avoir un comité formé de représentants des sociétés particulières, des entreprises de transport, des coopératives et des producteurs. Ce comité se réunirait de temps à autre pour examiner les différentes possibilités de vente et indiquer aux cultivateurs le meilleur moyen d'envoyer leurs produits au marché de façon à prévenir, dans toute la mesure du possible, leur achat à vil prix par certains groupements qui les retiennent pendant quelque temps pour, ensuite, exploiter pour ainsi dire le consommateur, sans donner au producteur la juste part qui lui revient sur le prix de vente.